



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE- D'ORLEANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 5 décembre 2005, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, Jacques Drolet, sous la présidence du maire Yoland Dion

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2005.
- 3- Correspondance.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Dépôt du rapport des indicateurs de gestions municipaux.
- 6- Nomination du maire suppléant pour l'année 2006.
- 7- Avis de motion adoption du règlement taux de taxe.
- 8- Résolution appuie raccordement au réseau d'égout.
- 9- Résolution Transport Adapté Orléans Inc.
- 10- Nommé représentant Transport Adapté Orléans Inc.
- 11- Résolution autorisant la signature du contrat entente intermunicipale Bibliothèque.
- 12- Taxe de secteur chemin du Quai
- 13- Demande de commandite Club de Motoneiges des Sorciers de l'Île d'Orléans inc
- 14- Varia M.R.C.
- 15- Période de Questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-100

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jean Rompré et secondé par Lina Labbé
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2005.

05-101

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et secondé par Dominique Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCE

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

05-102

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et secondé par Carmen Blouin.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. « ordure »	5 702.17
Yoland Dion	463.85
Carmen Blouin	160.46
Lauréanne Dion	160.46
Jacques Drolet	160.46
Dominique Labbé	160.46



N° de résolution
ou annotation

Lina Labbé	160.46
Jean Rompré	160.46
Rééjan Guay	610.20
Mun Ste Famille Bilio incendie	14 749.90
Sylvie Beaulieu	427.27
Jean Pierre Guay remb taxe scol	206.39
Danka (location 6 mois)	718.20
Fabrique de la Sainte-Trinité	90.00
Sylvie Beaulieu	565.57
Club de l'Age d'or	60.00
Peinture récupérée du Québec	42.44
Service M & R location contener	386.48
Arborophile service d'arbres (halte)	396.84
Location d'outils Beauport (rte)	106.97
Pothier Delisle	2 392.52
La Bouchée de l'Îsle	25.25
Chambre de commerce (adhésion)	112.72
Gala des prix de l'île	100.00
Corporate express	113.84
Belle Canada	155.74
Rona	82.02
Oricom	18.35
Produit Capital	45.90
Unicoop	19.95
Sylvie Beaulieu	565.57
Les huiles S Giguère	2 295.54
Fond de l'information foncière	12.00
Bell Mobilité	10.09
Fabrique Sainte-Trinité(terrain sillon)	3 000.00
TOTAL	34 436.24

COMPTES À PAYER

Denis Asselin (préparation pavage fossés)	1 610.65
Poly-Énergie inc	711.76
P.E. Pageau	29 968.61
Réjean Guay	499.00
TOTAL	32 790.02

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTIONS MUNICIPAUX

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir et un sentiment de fierté que je dépose devant cette assemblée les premiers indicateurs de gestion reconnus officiellement par le milieu municipal.

Il s'agit en effet de la première année d'implantation de ces indicateurs, depuis leur lancement l'an dernier par le ministre des Affaires municipales et des Régions.

Issus d'une démarche méticuleuse à laquelle ont participé de nombreux experts des milieux municipal et universitaire, ces indicateurs viennent aider les municipalités dans leur prise de



N° de résolution
ou annotation

décisions, favorisant l'amélioration du rendement et l'adoption des meilleures pratiques de gestion.

Considérant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens.

Dès cette année, les municipalités introduisent les dix-neuf premiers indicateurs obligatoires.

Les huit objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont :

- D'améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services ;
- De permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et celle de la santé financière de leur organisation ;
- De mieux éclairer les choix de décideurs municipaux ;
- De mieux planifier les services municipaux et de mieux déterminer les cibles grâce à une meilleure connaissance de la situation ;
- De préserver les ressources ;
- De fournir aux contribuables une information objective sur la gestion des services municipaux permettant de mieux répondre à leurs demandes ;
- De renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population ;
- Et de permettre la communication d'information entre municipalités comparables dans le but de dégager les meilleures pratiques de gestion.

Ces indicateurs obligatoires vous sont présentés sous deux activités comprenant la voirie municipale, ainsi que l'enlèvement de la neige.

Voirie municipale

Le premier indicateur est l'état de la vétusté de nos infrastructures routières. Il représente le coût amorti (nos investissements nets) des infrastructures de rue pour un kilomètre de voie (subdivision de la chaussée permettant la circulation d'une file de véhicules). Pour l'année 2004, le résultat de notre indicateur est de 13 712 \$ comparativement à 14 362 \$ en 2003.

Le coût de la vétusté est calculé à partir du coût annuel pour l'activité « voirie municipale » par rapport au coût amorti de nos infrastructures de rue, dont le résultat est multiplié par 100, ce qui nous donne un résultat de 28,17 \$ pour 2004 et de 7,48 \$ pour 2003.

L'indicateur coût par kilomètre de voie est établi en fonction du coût annuel de l'activité « voirie municipale » par le nombre de kilomètre de voie ce qui nous donne 3 862,78 en 2004 et 1074,86 en 2003.

Enlèvement de la neige

L'indicateur coût par kilomètre de voie de l'activité d'enlèvement de la neige est de 2 890.42 \$ pour 2004, il était également de 2 890.42 \$ pour l'année 2003 pour les 7, 20 kilomètres de voie déneigées.



N° de résolution
ou annotation

05-103

Un autre indicateur complémentaire est ce dernier résultat par centimètre de précipitations, soit le *coût par kilomètre de voie par centimètre de précipitations*. Il s'établit à 15,46 \$ en 2004 et à 10,67 \$ en 2003. Une faible augmentation de l'indicateur du coût/kilomètre de voie, le nombre de centimètres de précipitations de neige, qui était de 271 en 2003, n'a été que de 18 en 2004.

L'activité de déneigement est assurée par l'entreprise privée à la suite de l'octroi d'un contrat. Nous observons une constante dans les résultats de l'année 2003 et 2004. Nous sommes à l'intérieur d'un contrat d'une durée de 3 ans, sans variation annuelle des prix.

Au cours des prochaines années, nous pourrions étendre nos analyses par des comparaisons avec des municipalités dotées de caractéristiques similaires, entre autres la population, la densité, l'étendue du territoire et la richesse uniformisée.

ITEM 6 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2006

Il est proposé par Lina Labé et secondé par Jacques Drolet que Dominique Labbé soit nommé maire suppléant pour l'année 2006.

ITEM 7 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT TAUX DE TAXE

Avis de motion est donné par Lauréanne Dion qu'à une prochaine session le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adoptera son règlement sur le taux de taxe pour l'année 2006.

ITEM 8 RÉOLUTION APPUIE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Il est proposé par Jean Rompré et secondé par Jacques Drolet d'appuyer les propriétaires du 361, chemin Royal soit Madame Andrée Albert et Monsieur Robert Aubé dans leur demande afin de raccorder leur résidence au réseau d'égout sanitaire projeté.

ITEM 9 RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ ORLÉANS INC

ATTENDU QUE Les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires du service.

ATTENDU QUE la M R C de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire du Transport Adapté Orléans inc. pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et la redistribution des montants perçus pour la continuité du service.

ATTENDU QUE le Transport Adapté Orléans inc, est un organisme légalement constitué, responsable, de la gestion du service de transport adopté.

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte et approuve que le tarif de 3.50 \$ soit imposé à chaque usager admissible pour tous leurs déplacements.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François accorde une subvention de 1 575\$



N° de résolution
ou annotation

05-105

représentant (3.00) per capita pour l'année 2006.

ATTENDU QUE la subvention accordée est conditionnelle à la participation financière du Ministère des Transports à raison de 75% du budget global d'exploitation du Transport Adapté Orléans inc.

ATTENDU QUE cette résolution est conditionnelle à ce que toute les municipalités participantes renouvelle leur Quote Part pour l'année 2006.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par *Carmen Blouin* et secondé par *Jean Rompré* et résolu que le conseil accepte de payer la quote-part pour l'année 2006 au montant de 1 575 \$ à Transport Adapté Orléans inc, afin d'offrir un service de transport adapté.

ITEM 10 NOMMÉ REPRÉSENTANT TRANSPORT ADOPTÉ ORLÉANS INC

05-106

Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé que Lauréanne Dion, soit nommée représentante auprès du Transport adapté Orléans

ITEM 11 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT ENTENTE INTERMUNICIPALE BIBLIOTHÈQUE.

05-107

Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Lian Labbé d'autoriser Monsieur Yoland Dion, maire à signer l'entente à intervenir entre les deux bibliothèques soit Municipalité de Saint-Jean, et Municipalité de Sainte-Famille.

ITEM 12 TAXE DE SECTEUR CHEMIN DU QUAI

Proposition faite par M. Jean Rompré

ATTENDU QUE que les voies publiques suivantes : chemin du moulin, rue Lemelin, chemin du Quai et route d'Argentenay sont propriétés municipales.

ATTENDU QUE le mémoire et la pétition signée par quelque 175 citoyens de Saint-François, tels que déposés à l'assemblée du Conseil municipal, le 7 février 2005.

05-108

Il est proposé par Monsieur Jean Rompré, M. Yoland Dion, maire appui M. Rompré pour fin de discussions, que les dits chemins et route du Moulin, Lemelin du Quai et d'Argentenay soient traités équitablement et soit supprimée à l'occasion du prochain budget.

Proposition rejeté par la majorité des élus soit 5 contre 1.

ITEM 13 DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE MOTONEIGES DES SORCIERS DE L'ÎLE D'ORLÉANS INC

05-109

Il est proposée par Jacques Drolet secondé par Dominique Labbé qu'un montant de 75 \$ soit accordé à l'organisme si les activités ont lieux pour l'année 2006.

ITEM 14 VARIA M.R.C.



05-110

N° de résolution
ou annotation

ITEM 15 PERIODE DE QUESTIONS

ITEM 16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 9 h 55.